Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260309-D202606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Gilles FÉREC, Anne-Marie BOUCHER, Philippe PLOUZENNEC, Annick MARCHADOUR, Alain PLAUD, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Anne-Marie LOUBOUTIN, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Nathalie AUDIC, Myriam BACQUÉ, Michelle AUTRET, Gérard EUGÈNE, Sabrina HASCOËT, Julie-Mary BOËZENNEC

Etaient absents Excusés :
Wilfried POULAIN a donné pouvoir à Joël BLAIZE
Michel LAROUR a donné pouvoir à Nicole BOURHIS

Secrétaire de séance : Annick MARCHADOUR

2026-06
SDEF : Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

Le Comité Syndicat du SDEF, suite à l'intention du gouvernement de vouloir lancer un nouvel acte de décentralisation, et en particulier de vouloir ouvrir des discussions sur le positionnement des Départements comme chefs de file des réseaux de proximité. En particulier la distribution d'électricité et de gaz a décidé de réagir et de prendre une motion.

En effet, ces annonces inquiètent fortement les Syndicats départementaux d'énergie, qui dans ce cadre ont décidé le 19 décembre 2025 d'adopter à l'unanimité une motion réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en terme, d'efficacité, de proximité et de solidarité, c'est-à-dire l'échelle de la coopération intercommunale.

Est annexée à ce projet de délibération, la motion prise par le Comité syndical du SDEF.

Le Comité Syndical face à ce constat invite les collectivités à prendre une motion équivalente et à la relayer auprès de nos parlementaires.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260309-D202606-DE

Après avoir pris connaissance de ce dossier et délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent également la motion réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en terme, d'efficacité, de proximité et de solidarité, c'est-à-dire l'échelle de la coopération intercommunale.

Vote : 19 Pour : 19

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE LA SECRETAIRE

Joël BLAIZE Annick MARCHADOUR